



25 février 2011

Énergie polluante

La guerre du gaz de schiste aura-t-elle lieu ?

par Agnès Rousseaux

Mise en place d'une mission d'évaluation, opérations de forage différées... Le gouvernement français semble avoir pris acte de l'opposition croissante à l'exploitation des gaz de schiste, menée par les associations environnementales et des élus. Une première victoire qui ne plaît pas aux entreprises concernées, qui commencent à perdre patience. Malgré ce moratoire, les mobilisations citoyennes se multiplient.

L'opposition ne cesse de croître en France contre l'exploitation des gaz de schiste. Le 17 février, les présidents des cinq régions [1] concernées par les permis d'exploration ont demandé leur annulation, soutenus par l'Association des Régions de France (ARF). Selon eux, c'est « dans une profonde opacité » et avec une « absence totale d'information aux élus locaux » que les permis ont été délivrés par l'ancien ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo. Ces permis d'exploration, sur une surface totale de 10.000 km² dans le sud de la France, ont été accordés en mars 2010 au groupe Total, à l'entreprise américaine Schuepbach Energy LLC alliée à GDF Suez, et au groupe suisse Mouvoil [2]. D'autres permis ont depuis été délivrés (voir la carte établie par le laboratoire Géosciences Montpellier).



Radioactivité et risques de cancer

En cas d'exploitation du gaz de schiste, les régions seront en première ligne, car elles devront organiser « le transit, le retraitement et l'élimination des eaux usées », rappelle l'ARF. Des eaux usées, qui selon les études scientifiques, s'apparenteront à des « déchets dangereux » – dont la gestion revient aux régions. L'exploitation du gaz de schiste suppose en effet des forages profonds, des pulvérisations d'eau, de sable et de solvants à forte pression. Pour l'ARF, « le manque de transparence » de la procédure actuelle d'octroi de permis « n'est pas acceptable, voire inconstitutionnel ». Et de citer dans son communiqué les « risques de cancer liés aux composés chimiques présents dans les solvants utilisés pour le forage » et le « réel potentiel de radioactivité des débris de forage et des eaux usées », mis en évidence par un récent rapport de l'Institut national de santé publique du Québec.

Deux jours plus tôt, les députés Pierre Morel-A-L'Huissier (UMP) et Pascal Terrasse (PS) ont annoncé la création d'un « comité de surveillance et de précaution sur le gaz de schiste », pour regrouper l'ensemble des députés « soucieux de contrôler l'exploitation industrielle du gaz de schiste ». Le 17 février, le syndicat du parc naturel du Lubéron a déclaré son opposition au permis d'exploration. La Fédération des Parcs naturels régionaux vient de demander l'annulation des permis d'exploitation concernant 7 parcs naturels. Des manifestations et réunions d'information citoyennes sont organisées un peu partout, comme à Cahors, dans l'Aveyron ou le Gard. Une grande manifestation est prévue en Ardèche le 26 février.

Moratoire et mission d'évaluation gouvernementale

Cette mobilisation, qui a pris une grande ampleur en quelques mois, semble profondément énerver les entreprises concernées. Christophe de Margerie, patron de Total, a déclaré lors de la publication des résultats 2010 du groupe pétrolier, être « agacé par le bruit qu'on fait autour (des gaz de schiste) » : « C'est bien de parler des problèmes que cela peut poser – si un jour il y en a – mais aujourd'hui, il n'y en a pas. » Car à l'heure actuelle, rappelle-t-il, « on ne sait pas s'il y a des gaz de schiste sur le territoire ». Total a pourtant décidé d'investir 37,8 millions d'euros pour les travaux d'exploration sur la zone concernée par le « permis de Montélimar », dans la Drôme. Autant que la société américaine Schuepbach Energy, associée avec GDF Suez, et qui détient le permis d'exploration de Villeneuve-de-Berg (Ardèche).

Total avait prévu de commencer les forages d'exploration début 2012. Et, selon Le Figaro, le pétrolier estime « à la louche » que la zone d'exploration pourrait contenir jusqu'à 2.380 milliards de m3 de gaz... Soit 10 à 20 fois la consommation annuelle de gaz en France. Mais face à la contestation grandissante, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, et Éric Besson, ministre de l'Énergie, ont annoncé le 2 février la suspension des travaux d'exploration et le lancement d'une mission d'évaluation sur les gaz de schiste. Le 10 février, les deux ministres ont rencontré les entreprises concernées par les permis d'exploration, avec lesquelles ils ont « décidé conjointement » de différer certaines opérations. Les entreprises en ont profité pour évoquer en retour « une éventuelle prolongation de la durée des permis d'exploration ».

« On va commencer à tomber dans la paperasserie inutile »

Les tests devraient être reportés jusqu'à la fin de la mission d'évaluation, prévue en juin 2011. Vermilion Rep, qui possède un permis d'exploration pour les huiles de schiste en Seine-et-Marne, avait prévu d'effectuer un test par la méthode très polluante de fracturation hydraulique fin février 2011, sur trois puits existants. Nathalie Kosciusko-Morizet avait par ailleurs soutenu devant l'Assemblée nationale qu'aucun forage d'exploration n'avait eu lieu, information démentie par Mediapart, qui a publié un document de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) évoquant deux forages réalisés en Haute-Garonne et en Ariège en 2007.

Total accueille « tout à fait favorablement » la mission d'évaluation, qui répond à des « préoccupations tout à fait légitimes », a annoncé le porte-parole du groupe. Le directeur général Christophe de Margerie semble un peu moins serein : « S'il faut demander l'autorisation pour avoir le droit un jour de demander l'autorisation, on va commencer à tomber dans la paperasserie inutile », a-t-il répondu à ceux qui critiquaient le fait que les permis d'exploration avaient été accordés sans enquête publique.

« Administrations inertes » et « médias orientés »

De son côté, l'Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole a réagi assez violemment. Le 22 février, le président de l'Amicale, Jacques Sallibartant, et son vice-président, Jean-Claude Rémondet, ont lancé une « Lettre ouverte à tous les détracteurs des hydrocarbures », pour dire « Halte à la désinformation » sur les gaz de schiste : « depuis quelque temps et sur un mode crescendo, dans les médias, radio, télévision, presse quotidienne et périodique, les chiens de garde les plus virulents de nos écolos-pastèques (bicolores : verts à l'extérieur et rouges vermillon à l'intérieur) ont engagé une virulente polémique sur les forages pétroliers en général et plus particulièrement sur le gaz et l'huile de schiste ». L'Amicale affirme se heurter « à des administrations inertes » et à « des médias orientés », et fustige politiques, responsables de collectivité territoriale et journalistes, « qui n'ont en commun que leur totale ignorance des techniques du forage pétrolier, et font du "sensationnalisme" en racontant tout et n'importe quoi sur ce sujet ».

Cette opposition met selon l'Amicale « en difficulté des sociétés et des entreprises qui ont programmé des travaux [d'exploration] ». Font-ils ici référence au pétrolier Total, qui vient d'annoncer un profit net de 10,3 milliards d'euros en 2010, en hausse de 32% !? Les demandes de permis exigent une procédure très longue et complexe, affirment-ils, ce que « feignent d'ignorer » les médias et certains politiques qui « condamnent unilatéralement les forages pétroliers en traumatisant une population toujours sensible aux annonces de catastrophes ».

Le « trouble comportemental politique » des opposants au gaz de schiste

Leur conclusion est sans appel : « Avec les responsables politico-administratifs que nous avons, affolés à l'idée d'explorer de nouveaux horizons et solidement accrochés au "principe de précaution", le chemin de fer n'aurait sûrement jamais vu le jour, et le gaz de Lacq serait toujours enfoui dans les profondeurs ! (...) Étrange posture politique que celle d'agiter des peurs ! Pour certains, l'immigration, pour d'autres maintenant les gaz de schiste : il s'agit exactement du même trouble comportemental politique. » Voilà qui fera certainement très plaisir à tous ceux qui depuis quelques mois se mobilisent et diffusent de l'information sur les risques environnementaux et de santé publique liés à l'exploitation des gaz de schiste, mis en évidence notamment au Québec et aux États-Unis [3]. Si le gouvernement a pour le moment tenté d'apaiser les critiques par un moratoire de quelques mois, les tensions ne semblent pas prêtes à diminuer entre industriels et opposants aux gaz de schiste.

Agnès Rousseaux

Notes

[1] Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

[2] A cela s'ajoutent les permis de Toreador Energy France et Hess Oil France, ainsi que Vermilion Rep, concernant l'exploitation de l'huile de schiste, dans le bassin parisien. Source : ministère de l'Écologie

[3] Le gaz de schiste continue d'attirer les investisseurs outre-Atlantique : le groupe anglo-australien BHP Billiton, premier groupe minier mondial, vient d'investir 4,7 milliards de dollars dans le champ de gaz de schiste de Fayetteville (Arkansas). Les groupes pétroliers chinois, CNOOC et PetroChina, le groupe indien, Reliance Industries, ont également lourdement investi aux États-Unis dans le secteur des gaz de schiste